

LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BESANCON COMMUNIQUE

Les registres d'inscription aux **concours nationaux** de personnels d'encadrement session 2020, ci-dessous désignés, seront **ouverts à partir du mardi 10 septembre 2019(12h) et jusqu'au jeudi 10 octobre 2019 (17h)** :

- **Concours de personnels de direction** (Arrêté du 23 juillet 2019 paru au JO du 23 aout 2019)

- **Concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux** (Arrêté du 23 juillet 2019 paru au JO du 23 aout 2019) dans les spécialités suivantes :

- allemand ;
- anglais ;
- espagnol ;
- italien ;
- arts plastiques ;
- économie et gestion ;
- éducation physique et sportive ;
- histoire-géographie ;
- lettres ;
- mathématiques ;
- philosophie ;
- sciences de la vie et de la terre ;
- sciences médico-sociales ;
- physique chimie ;
- sciences et techniques industrielles, option arts appliqués ;
- sciences et techniques industrielles, option sciences industrielles ;
- établissements et vie scolaire.

- **Concours d'inspecteurs de l'éducation nationale** (Arrêté du 23 juillet 2019 paru au JO du 23 aout 2019) dans les spécialités suivantes :

- enseignement du premier degré ;
- information et orientation ;
- enseignement technique,
 - option économie et gestion ;
 - option sciences et techniques industrielles, dominante arts appliqués ;
 - option sciences et techniques industrielles, dominante sciences industrielles ;
- enseignement général
 - option lettres - langues vivantes, dominante anglais ;
 - option lettres - histoire-géographie, dominante lettres ;
 - option lettres - histoire-géographie, dominante histoire-géographie.

Modalités d'inscription :

L'inscription au concours est un acte personnel et se fait par internet. Il est impératif que les candidats s'inscrivent eux-mêmes et n'attendent pas les derniers jours. **Avant de procéder à l'inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions requises par la réglementation sur le site internet du ministère de l'éducation nationale aux adresses indiquées ci-dessous.** Au fur et à mesure des inscriptions, les candidats qui ont indiqué une adresse électronique seront destinataires d'un courriel rappelant les caractéristiques de leur saisie et leur numéro d'inscription.

Très important :

L'attention des candidats est appelée sur le fait que tant que le numéro d'inscription n'est pas affiché à l'écran, l'inscription n'est pas enregistrée. En cas de déconnexion avant l'obtention de celui-ci, le candidat doit reprendre la totalité de la procédure.

Dates d'inscription : du mardi 10 septembre 2019 à partir de 12 heures au jeudi 10 octobre 2019 avant 17 heures, heure de Paris.

En cas d'impossibilité de vous inscrire par internet, vous pourrez, sur demande écrite établie selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté d'ouverture publié aux journaux officiels correspondants pour obtenir un dossier d'inscription.

La demande devra être adressée obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au rectorat – bureau DEC1-10 rue de la Convention 25030 BESANCON CEDEX et suffisamment tôt pour tenir compte des délais de retour. Le dossier devra être renvoyé **par la voie postale et en recommandé simple au plus tard le jeudi 10 octobre 2019, le cachet de la poste faisant foi.**

Vous pouvez modifier votre inscription jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

A l'issue de la période d'inscription un récapitulatif d'inscription et une liste des pièces justificatives à produire sont adressés à chaque candidat.

Calendriers - informations et inscriptions à l'adresse suivante :

Recrutement des personnels d'encadrement : <http://education.gouv.fr/siac4>

Renseignements complémentaires : division des examens et concours – bureau DEC1 03 81 65 74 86 ou 85 ou à ce.dec1@ac-besancon.fr